



BUREAU DE SCRUTIN PAR ANTICIPATION

Possibilité de voter par anticipation pour les résidents

de l'Actionmarguerite

450, chemin River

Le jeudi 4 octobre 2018

De 9 h 30 à 11 h 30

Salle polyvalente

Admissibilité à voter à l'élection du maire et des membres du Conseil

Pour voter à l'élection du maire et des membres du Conseil municipal, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans révolus le jour du scrutin (soit le 24 octobre 2018);
- résider à Winnipeg ou y être propriétaire d'un bien foncier depuis au moins six mois (soit depuis le 24 avril 2018).

Admissibilité à voter à l'élection des commissaires d'écoles

Pour voter à l'élection des commissaires d'écoles, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans révolus le jour du scrutin (soit le 24 octobre 2018);
- résider dans la division scolaire visée depuis au moins six mois (soit depuis le 24 avril 2018);
- résider dans le quartier scolaire visé le jour du scrutin (soit le 24 octobre 2018).

Pour plus de renseignements, veuillez visiter winnipeg.ca/elections2018

ou communiquer avec le 311.



ADVANCE VOTING LOCATION

will be established for residents of

Actionmarguerite

450 River Road

Thursday, October 4, 2018

9:30 a.m. to 11:30 a.m.

Multipurpose Room

Voter Eligibility for Mayor and Councillor

To vote for Mayor and Councillor, you must be:

- a Canadian Citizen; and
- 18 years of age or older on Election Day (October 24, 2018); and
- an actual resident or property owner in the City of Winnipeg for a period of at least 6 months (since April 24, 2018).

Voter Eligibility for School Trustee

To vote for School Trustee, you must be:

- a Canadian Citizen; and
- 18 years of age or older on Election Day (October 24, 2018); and
- an actual resident of the School Division for a period of at least 6 months (since April 24, 2018) and
- an actual resident in the School Division Ward on Election Day (October 24, 2018)